

**ARNAUD DE COURSON, CONSEILLER MUNICIPAL ET
CONSEILLER GENERAL DE LEVALLOIS-PERRET**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Levallois-Perret, le 27 Juin 2014

**Levallois Hors la loi ! Rythmes scolaires :
l'acharnement judiciaire des Balkany
pénalise les parents**

Le tribunal administratif de Pontoise vient de rendre son jugement.

La loi sur les rythmes scolaires est applicable à Asnières comme à Levallois.

La ville d'Asnières a décidé de l'appliquer la loi, la ville de Levallois fait appel de ce jugement. A deux mois de la prochaine rentrée scolaire, le bras de fer de la ville de Levallois a trop duré.

Nous avons toujours manifesté notre opposition à la loi sur les rythmes scolaires voté par le gouvernement socialiste, nous croyons à la liberté de chaque commune de pouvoir proposer à sa population des rythmes qui lui correspondent.

Les rythmes scolaires Levalloisiens actuels ont fait leurs preuves et ils correspondent à l'attente d'une immense majorité des parents et contribuent à l'épanouissement des enfants.

En revanche l'acharnement judiciaire, au-delà de son coût pour les contribuables, entretient chez beaucoup de parents un espoir mais les empêche de s'organiser pour la rentrée prochaine.

La ville de Levallois a les moyens de s'organiser. Certes, cela entrainera des modifications en terme de gestion, mais nous connaissons tous la qualité du personnel de la ville qui saura faire face.

A quelques jours des vacances d'été, cet acharnement judiciaire est stérile, la municipalité instrumentalise les parents qui ont besoin de clarté pour organiser la rentrée.

Pour tout contact : Arnaud de Courson
07 61 77 92 92
adecourson@gmail.com
www.levalloisiens.fr

Arnaud de Courson est Conseiller municipal Divers Droite de Levallois. Il a réalisé, avec sa liste, 32.5% des voix au 1^{er} tour des élections municipales de mars 2014. Il est aussi Conseiller général des Hauts de Seine depuis mars 2011 et soutient la majorité départementale présidée par Patrick Devedjian.